



Conseil de sécurité

CS/10833

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Conseil de sécurité
6871^e séance – matin

CONSEIL: LE COORDONNATEUR SPÉCIAL POUR LE PROCESSUS DE PAIX AU MOYEN-ORIENT
EXHORTE LES PARTIES À CONTINUER DE RESPECTER LA TRÊVE À GAZA
ET À RÉGLER LES QUESTIONS SOUS-JACENTES AU CONFLIT

« La passion qui entoure la demande d'admission de la Palestine en tant qu'État observateur non membre témoigne de la distance actuelle entre les parties », estime également Robert Serry

Moins d'une semaine après le cessez-le-feu qui a mis fin à l'escalade de la violence dans la bande de Gaza, le Conseil de sécurité a entendu, ce matin, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

M. Serry a placé au cœur de son intervention la suite donnée à cet accord de cessez-le-feu, facilité par l'Égypte le 21 novembre, ainsi que la demande d'admission de la Palestine en tant qu'État observateur non membre des Nations Unies, sur laquelle l'Assemblée générale doit se prononcer le 29 novembre prochain.

« Ces deux développements essentiels nous rappellent que le statu quo est intenable et qu'il est vital d'identifier les moyens de relancer le processus de paix », a souligné M. Serry.

Le Coordonnateur spécial a ensuite rappelé que le Secrétaire général, qui avait dressé le [bilan](#) de sa mission au Moyen-Orient devant les membres du Conseil le 21 novembre*, lui avait demandé de rester au Caire pour observer le respect du cessez-le-feu et contribuer à la recherche d'un accord sur les éléments essentiels de ce cessez-le-feu.

« Dans l'accord de cessez-le-feu qu'ils ont signé, Israël et les factions palestiniennes sont en effet convenus de cesser toutes les hostilités et d'entamer, après une trêve de 24 heures, des discussions sur les questions sous-jacentes au conflit en vue de parvenir à un cessez-le-feu définitif », a-t-il précisé.

M. Serry a ensuite affirmé que l'Égypte et les parties avaient commencé d'« intenses » discussions afin de répondre à ces questions contenues dans l'accord de cessez-le-feu.

« La situation est restée calme, en dépit de quelques tirs de roquettes après le cessez-le-feu et les incidents le long de la barrière de Gaza qui ont coûté la vie à un manifestant palestinien », a-t-il poursuivi.

« Il est capital que les parties respectent la trêve et s'attellent au règlement des questions sous-jacentes contenues dans l'accord, même si cela ne sera pas facile », a ensuite déclaré M. Serry.

Rappelant que la résolution 1860 (2009) fournissait le cadre légal international d'une stabilisation durable de la situation à Gaza, le Coordonnateur spécial a déploré que les éléments clefs contenus dans cette résolution n'aient pas encore été mis en œuvre. Au nombre de ces éléments, il a cité la fin de la contrebande d'armes et l'ouverture des points de passage.

« L'accord de cessez-le-feu fournit le cadre de discussion d'une ouverture de ces points de passage et d'une facilitation de la libre circulation des personnes et des biens, tout en prévoyant la fin des hostilités dirigées contre des civils résidant dans les zones frontalières », a-t-il précisé.

* [CS/10827](#)

« Il a été convenu que d'autres questions pourraient être abordées si la demande en était faite », a ajouté M. Serry. De même, les efforts de prévention de la contrebande d'armes et la mise en place de mesures de sécurité devraient faire partie des discussions en vue de parvenir à un calme durable.

Le Coordonnateur spécial s'est, au titre de la mise en œuvre dudit accord, félicité qu'Israël ait accepté le principe d'étendre la zone de pêche le long de la côte de Gaza à 6 milles marins.

« Il s'agit d'un développement important qui reste néanmoins insuffisant », a-t-il soutenu, avant de plaider pour une libéralisation des importations de matériaux de construction par les points de passage existants.

M. Serry a ensuite souligné qu'il était essentiel de s'attaquer à la mise en œuvre d'autres aspects de la résolution 1860, tels que ceux portant sur une réconciliation intrapalestinienne, que le Secrétaire général a, par ailleurs, toujours appuyée.

« J'espère que cette crise à Gaza sera l'occasion pour les factions palestiniennes de surmonter durablement leurs divergences », a-t-il affirmé, en estimant que la population à Gaza et celle en Cisjordanie n'attendaient rien de moins de leurs dirigeants.

Revenu d'un déplacement à Gaza le 25 novembre, le Coordonnateur spécial a fait le bilan « de la violence dévastatrice » qui a touché la bande de Gaza. « 158 Palestiniens ont été tués, parmi lesquels 103 civils, dont 33 enfants et 13 femmes, ainsi que six Israéliens, dont 4 civils et 2 soldats », a-t-il précisé.

Abordant la demande d'admission de la Palestine en tant qu'État observateur non membre, M. Serry a estimé que la « passion » qui entourait cette demande était indicative de la distance actuelle entre les deux parties.

Indépendamment de ce que décidera l'Assemblée le 29 novembre, M. Serry a déclaré qu'il était crucial « de penser à ce qui se passera le jour d'après et de sauvegarder les avancées capitales enregistrées dans l'édification d'institutions palestiniennes solides. Les mesures prises par le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, et le Premier Ministre, M. Salam Fayyad, ont permis d'instaurer une véritable sécurité et d'améliorer la situation économique. Ces progrès risquent aujourd'hui d'être anéantis. Le Président Abbas et le Premier Ministre Fayyad, qui doivent être félicités pour ces réalisations, doivent être protégés, a-t-il insisté.

Comme l'ont déjà fait remarquer certains membres du Conseil, la crédibilité du Quatuor est en jeu, a-t-il prévenu. Tout en rappelant que la Ligue des États arabes envisageait de modifier sa position vis-à-vis du processus de paix, M. Serry a souligné qu'il y avait « urgence » pour le Quatuor de redéfinir son rôle afin d'aller de l'avant.

« La solution à la question palestino-israélienne, sous la forme d'une solution négociée de deux États, constitue la meilleure contribution que la communauté internationale peut apporter à la stabilité régionale », a estimé M. Serry.

Abordant brièvement la situation en Syrie, où le conflit dure déjà depuis 21 mois, le Coordonnateur spécial a constaté que celui-ci atteignait de nouveaux sommets dans la brutalité et la violence. Il s'est inquiété de l'aggravation de la crise humanitaire avec l'arrivée de l'hiver. Il a estimé que quatre millions de Syriens seraient potentiellement affectés par les conséquences des désordres actuels d'ici à la fin de l'année.

Concernant les accrochages ayant opposé les armées israélienne et syrienne aux confins du Golan syrien occupé, M. Serry a averti que cette situation menaçait la stabilité régionale et le cessez-le-feu entre les deux pays.

Enfin, constatant que la situation au Liban demeurait menacée par les retombées du conflit en Syrie, le Coordonnateur spécial a estimé qu'il était dans l'intérêt du maintien de la stabilité au Liban que toutes les parties continuent de faire montre de retenue et évitent toute rhétorique provocatrice. Elles doivent agir de concert pour préparer les élections prévues l'an prochain. La situation est demeurée généralement calme dans la zone d'intervention de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

Alors que le Conseil doit entendre cette semaine le Coordonnateur spécial pour le Liban, M. Derek Plumbly, à ce sujet, M. Serry a expliqué que les Forces armées libanaises s'étaient déployées afin de prévenir toute escalade de la violence. Le Président du Liban, M. Michel Sleiman, a entamé des consultations avec les responsables politiques, a indiqué M. Serry, en estimant que ces efforts méritent de recevoir un appui déterminé. M. Serry a rappelé que le Dialogue national libanais doit reprendre ce 29 novembre.

* * * * *